



TEMPS LIBRE VIRELADAIS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Mairie de VIRELADE

4 rue de la Mairie

33720 VIRELADE

e-mail : tempslibrevireladais@orange.fr

site : www.virelade.fr

17^Ème MARCHÉ « PROTECTION DE LA NATURE » DIMANCHE 12 AVRIL 2026

Accueil à partir de **8 h 30** muni de votre gilet fluo
Depuis Virelade, route de la déchèterie, point de départ fléché à 1 km 600

Un café de bienvenue vous sera offert – départ prévu : **9 h** précises

Un dossard vous sera remis, vous devrez le conserver, car une tombola aura lieu au cours du repas

Petit parcours : 5 kms

Grand parcours : 10kms environ

N'oubliez pas de porter de l'eau et un petit en-cas, également vos gilets fluorescents. Les enfants sont sous la responsabilité des parents. Notre promenade terminée, rendez-vous à la Salle des Fêtes :

- soit pour partager le repas « tiré du panier »
- ou TLV vous propose :

poulet-frites : 9 €	Portion de frites : 2 € 50
pain (baguette) : 1 € 20	pain (1/2 baguette) : 0 € 60

N'OUBLIEZ PAS D'AMENER VOS COUVERTS

remise des récompenses à 12 h pour ceux qui ont trouvé les énigmes

Apéritif – Café – Dessert – inclus dans le montant de l'inscription

Les personnes inscrites et ne pouvant participer à la randonnée, peuvent nous rejoindre au moment du repas (elles devront toutefois s'acquitter de la participation de 5 € qui est destinée à l'achat de l'apéritif, du café, du dessert et autres faux frais inhérents à l'organisation de cette manifestation)

ainsi tout le monde pourra profiter sereinement de ce moment de convivialité : nous vous remettrons également un « numéro de dossard » vous permettant de participer à la tombola.

L'après-midi, pour ceux qui le souhaitent : jeux de société – sans oublier la pétanque -

Le Président, Benoit Bernadou
06 13 22 20 52

BULLETIN DE PARTICIPATION A RETOURNER IMPERATIVEMENT POUR LE VENDREDI 27 MARS 2026 17^Ème MARCHÉ « PROTECTION DE LA NATURE – DIMANCHE 12 AVRIL 2026

NOM : Prénom :

NOM : Prénom :

N° de tél :

payable à l'inscription - repas

Poulet-frites : 9 € 00 x =

Portion de frites... 2 € 50 x =

Pain (baguette).... 1 € 20 x =

Pain (1/2 baguette). 0 € 60 x =

Enfants de moins de 12 ans gratuit

Total 1

payable à l'inscription - marche

Nombre de personnes : adhérent : 5 € x =

non-adhérent : 7 € x =

.....

Total 2

Total 1 et 2 :

Paiement par chèque (de préférence) à l'ordre de TLV

Bulletin et règlement à retourner : TLV – Mairie de Virelade – 4, rue de la Mairie – 33720 - VIRELADE